

**COMMUNE DE BENY**

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 mars 2011 à 20 heures 00.**

L'an deux mille onze et le **lundi quatorze mars à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de Béný, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges RODET, Maire.

Date de la convocation : **05 mars 2011**

Date d'affichage : **05 mars 2011**

**Présents** : Georges RODET, Jean-François NALLET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Elie BERARD, Jean-François POUPON, Eric GUILLERMIN, Gilles DONGUY, Michèle DANANCIER, Bruno GAILLARD, Robert SEVE, Françoise BILLOUD, Elodie LELARDOUX.

**Absents excusés** : Jean-Claude GONOD

**Pouvoir** : Jean-Claude GONOD donne pouvoir à Georges RODET

**Secrétaire** : Jean-François NALLET.

Le compte rendu de la réunion du 27 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

**COMPTES ADMINISTRATIFS**

Les comptes administratifs (M14 + M49) sont votés à l'unanimité des membres présents, le Maire ne prenant pas part au vote puisqu'il s'agit de sa propre gestion.

**M14 (commune) :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		96 427.69	7 369.50		7 369.50	96 427.69
Opérations de l'exercice	358 891.57	524 171.53	352 715.32	180 097.05	711 606.89	704 268.58
<b>TOTAUX</b>	358 891.57	620 599.22	360 084.82	180 097.05	718 976.39	800 696.27
Résultats de clôture		<b>261 707.65</b>	<b>179 987.77</b>			<b>81 719.88</b>
Restes à réaliser	0.00	0.00	204 907.00	305 426.00	204 907.00	305 426.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	358 891.57	620 599.22	564 991.82	485 523.05	923 883.39	1 106 122.27
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>261 707.65</b>	<b>79 468.77</b>			<b>182 238.88</b>

**M49 (assainissement) :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		14 253.32	0.00	15 432.42	0.00	29 685.74
Opérations de l'exercice	58 145.17	58 431.00	47 990.75	52 826.00	106 135.92	111 257.00
<b>TOTAUX</b>	58 145.17	72 684.32	47 990.75	68 258.42	106 135.92	140 942.74
Résultats de clôture		<b>14 539.15</b>		<b>20 267.67</b>		<b>34 806.82</b>
Restes à réaliser	0.00	0.00	20 267.00	0.00	20 267.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	58 145.17	72 684.32	68 257.75	68 258.42	126 402.92	140 942.74
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>14 539.15</b>		<b>0.67</b>		<b>14 539.82</b>

Le conseil municipal remercie Gilles DONGUY, Conseiller, pour l'aide apportée dans le cadre de la préparation et du suivi des budgets de cet exercice.

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

### **M14 (commune) :**

Considérant l'excédent de fonctionnement au 31.12.10 : + 261 707.65 €

Considérant le déficit d'investissement au 31.12.10 : - 179 987.77 €

Les restes à réaliser sont en :	Dépenses	204 907.00	
			⊗ + 100 519.00
	Recettes	305 426.00	
		-----	
		+ 100 519.00	

Constatant le besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2010 : - 79 468.77 euros (179 987.77 – 100 519.00).

### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :***

- D'affecter au besoin de financement au compte 1068 (recettes investissement) : 79 468.77 €
- Constate l'excédent de fonctionnement à porter au budget primitif 2011 (R002) : 182 238.88 €
- Constate le déficit reporté en dépenses d'investissement : ligne 001: 179 987.77 €.

### **M49 (assainissement) :**

Considérant l'excédent de fonctionnement au 31/12/10 : 14 539.15 €

Considérant l'excédent d'investissement au 31/12/10 : 20 267.67 €

Les restes à réaliser sont en dépenses : 20 267.00 €

### ***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal***

**DECIDE** de reporter au budget primitif 2011 :

- L'excédent de fonctionnement au compte R002 de 14 539.15 €,
- L'excédent d'investissement au compte R001 de 20 267.67 €.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DRESSE PAR MR POMATHIOD, RECEVEUR BUDGET M49 "ASSAINISSEMENT" et M14 "COMMUNE"**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

### *Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.*

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **SUBVENTIONS 2011**

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les subventions communales de 2 %. (détail en annexe).

### **NOUVELLE ASSOCIATION :**

#### **« CHANTONS SOUS LA PLUIE – ATELIER DE DANSE DE KEIKO ET HERVE »**

Isabelle CORSAIN, Maire Adjoint, responsable des associations, présente à l'assemblée la création d'une nouvelle association «Chantons sous la pluie – Atelier de danse de Keiko et Hervé» ayant pour objet la pratique de la danse en couple, son initiation et l'organisation de la démonstration et animations, propose d'allouer la même subvention qu'aux autres associations de la commune, à savoir la somme de 110 € pour 2011.

Elle précise que les répétitions de cette association auront lieu les lundis, mardis et jeudis à partir de 21 h 15.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint et délibéré,  
Le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** de verser à cette nouvelle association «Chantons sous la pluie – Atelier de danse de Keiko et Hervé» la même subvention qu'aux autres associations de la commune, à savoir 110 € pour cette année.

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer les mandats correspondants.

### **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2011**

Monsieur le Maire et Isabelle CORSAIN, Maire Adjoint, responsable des associations, présentent les demandes de versement de subventions exceptionnelles pour 2011 pour les associations de la commune suivantes :

- FASILA'GYM : pour financer une partie du concert de Yanne MATIS le 16 avril,
- COMITE DES FETES : pour financer une partie du feu d'artifice lors de la vogue le 28 mai,
- ATELIER DE LA DANSE : pour financer la scène nécessaire à la présentation du spectacle le 17 juin,

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, Le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle 2011 au profit des associations suivantes :

- FASILA'GYM : 200 € pour équilibrer le budget prévisionnel du concert de Yanne MATIS le 16 avril,
- COMITE DES FETES : 1 685 € pour financer une partie du feu d'artifice pour la vogue le 28 mai,
- ATELIER DE LA DANSE : 508,30 € pour financer la scène pour la représentation du spectacle le 17 juin,

**DECIDE** d'inscrire ses dépenses au budget primitif 2011,

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer les mandats correspondants.

**REMBOURSEMENT CAUTION LOGEMENT COMMUNAL**

Isabelle CORSAIN, Maire Adjoint, responsable des bâtiments :

- rappelle la délibération du 16 décembre 2010 informant de la dédite du logement communal par Monsieur Yoann VUILLOT à la date du 1<sup>er</sup> mars 2011 et indique que son départ est intervenu le 13 février,
- indique qu'un nouveau bail a été signé avec Madame et Monsieur Julien HODIEUX à compter du 15 février 2011,
- indique que le loyer du mois de février à charge de Monsieur Yoann VUILLOT a été établi sur la base du prorata d'occupation compte tenu de l'arrivée des nouveaux locataires,
- informe avoir réalisé l'état des lieux en présence des locataires sortants et entrants,
- propose à l'assemblée de rembourser l'intégralité de la caution à Monsieur Yoann VUILLOT, ce qui représente une somme de 440 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**FIXE** le loyer de février à Monsieur Yoann VUILLOT à 205,45 €,

**ACCEPTE** de reverser en intégralité sa caution,

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer le mandat correspondant au reversement de la caution.

**DEDITE LOGEMENT COMMUNAL DE L'ECOLE**

Isabelle CORSAIN, Maire Adjoint, responsable des bâtiments fait part de la lettre de Madame Geneviève CHALLAND du 19 février 2011, informant la commune qu'elle quittera le logement communal qu'elle occupe à l'école en date du 15 mai 2011 au plus tard,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** la dédite de Madame Geneviève CHALLAND au 15 mai 2011 au plus tard,

**DECIDE** que la caution lui sera remboursée à l'aide d'un certificat administratif après avoir procédé à l'état des lieux,

**FIXE** le tarif du nouveau loyer mensuel à 250 euros,

**DECIDE** de disposer des affiches dans les lieux publics de la Commune afin de faire de la publicité sur la disponibilité de ce logement et éventuellement de passer une annonce sur un site Internet,

**AUTORISE** le Maire ou les adjoints à choisir les futurs locataires et à signer le nouveau bail, réaliser les états des lieux avec Madame Geneviève CHALLAND et avec les futurs locataires.

## FORFAIT REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle à l'assemblée le compte rendu du 26 novembre 2010 concernant des personnes non raccordées au réseau public d'eau potable. De fait, il est difficile de leur appliquer la règle de droit commun en matière de redevance d'assainissement collectif.

Il propose de leur demander la part "prime fixe annuelle" de matière identique à celle appliquée aux contribuables raccordés, et une "part variable" assise sur une consommation au mètre cube mais basée sur une assiette forfaitaire annuelle.

Le conseil municipal avait chargé le Maire de se renseigner auprès de SOGEDO pour avoir plus de précisions sur la possibilité de mise en recouvrement par leurs services de cette taxation, ainsi que sur le règlement sanitaire départemental concernant l'utilisation de l'eau des puits individuels pour un usage alimentaire.

Il donne la réponse de l'Agence Régionale de Santé (ARS) : "les eaux récupérées à l'intérieur d'un bâtiment et renvoyées dans le réseau d'égout sont soumises à la taxe d'assainissement telle que prévue à l'article R 2224-19-4 du code général des collectivités territoriales, que ce bâtiment soit raccordé au réseau AEP ou non".

### *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

**INDIQUE** qu'un forfait de redevance d'assainissement sera appliqué pour les logements non raccordés au réseau public de distribution d'eau ainsi qu'il suit :

- ✓ Prime fixe annuelle identique aux autres contribuables
- ✓ Part variable assise sur une assiette forfaitaire de 80 m<sup>3</sup> d'eau par an et par logement

**PRECISE** que la date d'application retenue est le 1<sup>er</sup> avril 2011.

## ACQUISITION TERRAIN

Le Maire rappelle la délibération du 25 mai 2010 concernant le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle B n° 792 appartenant à Madame Martine BILLOUD née PERDRIX et Monsieur Denis BILLOUD.

Il indique que le géomètre a procédé au bornage et réalisé le document d'arpentage ; le dossier est complet et permet d'établir l'acte notarial. Il est nécessaire d'établir une délibération pour autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition et en particulier l'acte d'achat.

### **Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**INDIQUE** que cette partie de la parcelle B n° 792 se décompose de la manière suivante avec les nouveaux numéros du cadastre pour une superficie totale de 9 776 m<sup>2</sup> :

- Parcelle B n° 865 (1 365 m<sup>2</sup>),
- Parcelle B n° 867 (443 m<sup>2</sup>)
- Parcelle B n° 870 (8 268 m<sup>2</sup>)

**RAPPELE** que le prix convenu est de 1 € le m<sup>2</sup> représentant un montant de 9 776 €.

**INDIQUE** que tous les frais relatifs à cet achat sont à la charge de la commune ainsi que les indemnités d'éviction du détenteur du bail rural exploitant la terre,

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer tous documents relatifs à cette acquisition de terrains.

## REMBOURSEMENT SINISTRE PAR GROUPAMA ASSURANCES

Le Maire :

- rappelle le compte rendu du 26 novembre 2010 concernant le sinistre du Pont de la morte au Moulin Blanc : une personne a perdu le contrôle de son véhicule et a percuté le parapet du pont, causant des dégâts sur l'assise des pierres et du garde-corps. Une déclaration avait été faite auprès de l'assurance à laquelle un devis de 10 370.52 € TTC pour les réparations était joint.
- indique avoir reçu un règlement de GROUPAMA d'un montant de 10 370.52 € et précise qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour accepter ce chèque.
- informe qu'il sera nécessaire d'inscrire cette dépense au budget primitif,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

**ACCEPTE** le chèque de l'assureur GROUPAMA pour un montant de 10 370.52 € concernant le règlement de ce sinistre,

**ACCEPTE** d'inscrire cette dépense au budget primitif,

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer le titre de recette correspondant.

## BUREAU DES ELECTIONS

Le conseil municipal définit les tours de garde pour les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011.

## RENOUVELLEMENT CONTRATS DE MAINTENANCE

### **1°) INSTALLATIONS DE DETECTION INCENDIE ET DU SYSTEME DE DESENFUMAGE (BATIMENT GARAVAND)**

Monsieur le Maire

- annonce que le contrat de maintenance des installations de détection incendie et du système de désenfumage auprès de l'entreprise CHUBB pour le bâtiment Garavand est échu au 31 décembre 2010,
- présente la nouvelle proposition de contrat de l'entreprise CHUBB à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011,

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, Le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** le contrat de CHUBB SECURITE pour la maintenance des installations de détection incendie et vérification du système de désenfumage pour le bâtiment Garavand avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011, et pour une durée de trois ans.

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

### **2°) CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES INSTALLATIONS TECHNIQUES (BATIMENT GARAVAND)**

Monsieur le Maire :

- rappelle à l'assemblée que la sous commission départementale de sécurité et d'accessibilité, lors de sa visite le 22 février 2007, avait demandé une copie du rapport du contrôle triennal du système de sécurité incendie,
- indique qu'un contrat a été établi par le Bureau VERITAS de Viriat (01440) pour le contrôle des installations techniques du bâtiment Garavand à compter d'avril 2007 et pour une durée de trois ans,

- donne lecture de la nouvelle proposition de contrat établie par le Bureau VERITAS de Viriat (01440) pour la vérification triennale réglementaire des systèmes de sécurité d'incendie (contrôle des installations techniques) du bâtiment Garavand à compter d'avril 2011 et pour une durée de cinq ans,

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** les termes du contrat la vérification triennale réglementaire des systèmes de sécurité d'incendie du bâtiment Garavand à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 et pour une durée de cinq ans proposé par le Bureau VERITAS de Viriat 01440

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer le contrat et les documents afférents.

### **3°) CONTRAT MAINTENANCE POUR L'ENTRETIEN DES CLOCHES ET HORLOGE DE L'EGLISE.**

Monsieur le Maire :

- informe que le contrat pour l'entretien des cloches et de l'horloge de l'Eglise est échu au 31 décembre 2010,
- présente la nouvelle proposition de contrat faite par l'entreprise "Tout pour le clocher" de Coligny 01270.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, Le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** le contrat de l'entreprise "Tout pour le clocher" de Coligny 01270 pour l'entretien, la révision des installations d'horloge et de sonneries pour l'Eglise à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, et pour une durée de cinq ans.

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

### **4°) CONTRAT MAINTENANCE ASCENCEUR (BATIMENT GARAVAND)**

Monsieur le Maire :

- informe que le contrat pour l'entretien de l'ascenseur arrive à échéance au 31 mars 2011,
- donne lecture de deux propositions de contrat pour la maintenance de l'ascenseur,

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** le contrat «Plénitude» de l'entreprise AMONTER pour la maintenance de l'ascenseur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 et pour une durée de cinq ans.

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

### **REGULARISATION CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL CLOE**

Jean-François NALLET, Maire Adjoint, rappelle à l'assemblée la délibération du 4 novembre 2009 concernant l'acquisition informatique, pour le centre de loisirs, d'un ordinateur portable et d'un logiciel de gestion auprès de la société LIGER.

Un contrat de maintenance du logiciel était également prévu pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'un montant de 650 € HT pour 2010 et identique pour 2011. Nous avons omis de prévoir la délibération concernant ce contrat de maintenance.

Il propose à l'assemblée de régulariser cet oubli.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint et délibéré, le Conseil Municipal :*

**ACCEPTE** le contrat de maintenance du logiciel de gestion CHLOE pour une durée de 5 ans et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 auprès de l'entreprise LIGER.

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

## **CHANTIER ECOLE**

Dominique COLIN, Maire Adjoint :

- Donne le compte rendu du suivi du chantier. Un courrier va être adressé à ERDF afin d'avoir un tarif «jaune» qui regroupe les 2 bâtiments de l'école et la salle Garavand.
- Le planning a été réactualisé, le chantier devrait être terminé fin décembre 2011. Les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis.
- Indique qu'un versement d'acompte de 50 % de la subvention du Conseil Général de l'Ain vient d'être versé.
- Informe que l'huissier est venu prendre toutes les photos des maisons afin d'établir un constat avant travaux.
- Les travaux de terrassement sont réalisés, la grue vient d'être montée et le chantier est clos.
- Informe que la cuve à gaz a été déplacée et le branchement refait pour le chauffage du logement.
- Indique qu'une réunion de la commission des affaires scolaires et bâtiments, a eu lieu pour faire le point des équipements électriques et une autre réunion de validation est prévue mardi 15 mars avec les institutrices, le personnel de l'école et de la garderie.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Réflexion pour décision lors d'un prochain conseil municipal** : envisager une autre forme d'attribution des subventions exceptionnelles versées aux associations. Quelques idées sont émises lors de cette réunion et méritent une étude plus approfondie avant de prendre une décision.

**Commission voirie** : Patrick BAVOUX indique que les travaux d'enrobé vont être réalisés d'Aussiat jusqu'à la croix des Jacquets, à la suite des travaux réalisés il y a deux ans et des travaux préparatoires de 2010. Une information sera donnée aux habitants désireux de faire réaliser l'aménagement de leur entrée à cette occasion (à leur frais) en leur communiquant le nom de l'entreprise.

Il informe avoir eu la visite de Monsieur ROZE, du Conseil Général de l'Ain, informant du changement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération et demandant le déplacement du panneau situé entrée nord du village. Après discussion, le conseil refuse le déplacement du panneau. Mr ROZE en sera informé.

Courant mars, des travaux de busage seront réalisés aux Blanchets sur la VC 3 par la CUMA de Saint Etienne du Bois afin de compléter l'aménagement d'entrées privées.

Il indique avoir reçu une demande d'un particulier sollicitant la pose d'un miroir pour sécuriser la sortie de son habitation et indique que ce dernier accepte de prendre en charge l'achat de ce miroir. La commune en assurera la pose. Le conseil donne son accord de principe.

Il évoque également le projet d'achat d'une cureuse à fossés pour remplacer celle qui arrive au terme de son usage. Cette question sera revue lors de l'établissement du budget 2011.

Un projet de remplacement de guirlandes d'illumination du bourg est également abordé. Le conseil municipal donne un accord de principe et charge le responsable d'une étude d'opportunité liée aux promotions de fin de saison.

**Personnel communal** : Lecture de la lettre de démission au 1<sup>er</sup> mai 2011, de Chantal LARCHER, secrétaire, qui effectue 4 h / semaine à la commune. Une décision sera prise lors du prochain conseil pour savoir s'il est plus opportun de recruter une autre secrétaire ou d'attribuer ces heures à Christelle.

**Station Hydrométrique** : Les travaux d'alimentation de la station de mesure de débit du Sevron sont terminés.

**Tournée générale de conservation cadastrale et des mutations** : La commission, accompagnée du géomètre cadastre, s'est réunie en mairie le 23 février 2011 pour procéder aux opérations annuelles et mise à jour 2011.



**Mise à jour du plan cadastral** : Les travaux vont être effectués entre le 1<sup>er</sup> mars et 29 avril. Cette opération consiste à effectuer le levé des constructions nouvelles, ne modifie en rien ni la consistance des propriétés, ni la position de leurs limites. Elle permet d'assurer l'actualisation du plan cadastral.

**ORGANOM** : Porte ouverte à la Tienne le samedi 2 avril (de 9 h à 12 h) et mercredi 6 avril (de 9 h à 15 h) pour la visite du centre d'enfouissement (déchets ménagers) et la plateforme de compostage (déchets verts).

**Avis naissance** : Carla PECHOUX le 8 février 2011 domicilié aux Flamins.

**Décès de Mme GREFFERAT** (maman de la cantinière Martine BOUVARD) : Carte de remerciement.

**Registres d'Etat Civil** : La loi du 15 juillet 2008 établit une distinction entre les registres de naissance et de mariage qui relèvent désormais d'un délai de 75 ans à compter de leur clôture pour la mise à disposition du public (contre 100 ans auparavant). Les registres de décès deviennent librement communicables.

**Législation funéraire** : lors d'une réunion organisée par un organisme de pompes funèbres, le Maire et la secrétaire ont été informés du nouveau décret paru le 30 janvier et applicable au 1<sup>er</sup> mars qui apporte une simplification considérable des démarches administratives. Ainsi, les professionnels n'auront plus à demander une autorisation municipale pour la plupart des opérations funéraires mais simplement à adresser une déclaration en mairie du lieu de décès et du lieu d'arrivée.

**Banquet des classes en 1 et 6** : Il a eu lieu le 5 mars pour 68 participants sur 150 invités.

**Assemblée générale du 25 février d'A CORPS DONS** : Dominique COLIN donne le compte rendu. L'association compte à ce jour 81 adhérents, chiffre stable par rapport à l'année dernière. L'association A Corps Dons a continué à promouvoir le don sous toutes ses formes :

- Participation aux manifestations des associations partenaires.
- Organisation d'un forum d'échanges et d'information ouvert à tous.
- Organisation d'un tournoi de beach-rugby auquel, pour la première fois, ont participé deux équipes d'enfants.
- Soutien financier à des associations partenaires.
- Rencontre avec le Professeur Michallet, chef du service d'hématologie à l'hôpital Edouard Herriot de Lyon, qui a permis de faire le point sur les avancées de la recherche, les besoins actuels, les nouveautés en ce qui concerne le confort et l'accueil des patients.

Toutes ces actions seront reconduites en 2011.

Date à retenir : tournoi de beach-rugby le samedi 23 avril après-midi, plateau-repas le soir au terrain municipal de Béný.

Comme les années précédentes, une très grande partie des recettes de l'association est versée en dons à d'autres associations pour la recherche.

**Assemblée générale des AMIS DU RUGBY** : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu et informe que les activités 2010 sont reconduites en 2011. Il est également prévu une manifestation spécifique pour les 30 ans de l'association.

**Assemblée générale des SAPEURS POMPIERS** : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu et donne lecture du bilan financier de l'année 2010.

**Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du Sevron et Solnan** : Elie BERARD donne le compte rendu, le bilan des travaux 2010 et prévision 2011.

**Intervention fin réunion** : Georges LAURENT, ancien maire, intervient en fin de réunion pour présenter le rôle de délégué à l'animation du conseil d'émulation civique. Il présente les interventions réalisées dans les écoles et les centres de formation. Il distribue également un exemplaire du journal des anciens Maires et Adjointes du département.